

Jean-Claude
Pittet, direc-
teur-adjoint
de l'Association
du Relais

Une réflexion macro-économique, entre envie de bien faire du monde associatif et réalités des disciplines de l'économie. Des logiques en apparence antagonistes s'affrontent. Nous proposons ici une lecture critique des modèles économiques dominants qui tendent à imposer leurs logiques, et des effets pervers induits par la primauté et la domination de la rentabilité. Les entreprises de réinsertion contribuent-elles au désengagement de l'Etat? Quelles sont alors les chances de se réhabiliter au travers d'une mesure de réinsertion professionnelle dans ce contexte? (Réd)

Réflexion sur l'insertion socioprofessionnelle de toxicomanes à partir de l'expérience de l'Association du Relais



L'emploi en Suisse se caractérise pour l'année 2003, par une hausse soutenue du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi¹. Si l'on combine ce phénomène avec celui de la croissance des exigences en matière de formation, de compétences professionnelles et de flexibilité, quelles sont dès lors les chances des personnes toxicodépendantes de retrouver un emploi stable, valorisant et rémunérateur? En d'autres termes, l'insertion professionnelle est-elle aujourd'hui le fruit du hasard ou l'issue heureuse d'une stratégie réfléchie et d'une mise en œuvre efficace d'un processus d'insertion?

1) Qui sont ceux qui peuvent mettre en œuvre un processus d'insertion professionnelle pouvant s'appuyer sur des stratégies actives?

2) Qui sont ceux qui, par manque de connaissances, de compétences, de ressources personnelles mobilisables ou d'un réseau relationnel dense, sont contraints à mettre en œuvre des stratégies d'accès à l'emploi basées sur le hasard?

Malheureusement, en Suisse romande, la connaissance sociale et la recherche sur l'insertion professionnelle des adultes en difficulté, et plus particulièrement celle des toxicomanes, sont encore peu développées, pour ne pas dire inexistantes.

C'est à partir des expériences du Relais dans la création et la gestion de ses

entreprises d'insertion et de ses espaces de formation qualifiants, que cet article dressera les préoccupations qui nous animent. Nous traiterons plus particulièrement des entreprises d'insertion dites par l'économie, des espoirs, mais aussi des doutes qui pèsent sur elles.

L'insertion socioprofessionnelle: la vocation première du Relais

L'Association du Relais, active depuis trente ans, a toujours fait face aux nouvelles problématiques sociales en développant des programmes d'action sociale destinés à des publics plus ciblés tels que toxicomanes, sidéens, chômeurs. En vertu du principe de subsidiarité qui caractérise en Suisse



tutions privées à caractère social qui créent et gèrent des entreprises d'insertion dans le but de maintenir le lien social, de favoriser l'insertion professionnelle en développant de nouveaux emplois concurrent-elles à la création d'un modèle d'intégration renouvelé ou participant-elles à une libéralisation accrue des échanges et au désengagement de l'Etat?

Une alternative à l'exclusion

Les propositions pour développer les entreprises d'insertion reposent sur un constat assez simple. Premièrement, à force de disparaître, les emplois finissent par manquer. Deuxièmement, les besoins à satisfaire pour améliorer la qualité de la vie dans notre société restent très importants. Faute de rentabilité immédiate ou par manque de solvabilité de la demande, ces besoins ne sont pas satisfaits par le privé. Quant à l'Etat, il renonce à les satisfaire faute de fonds disponibles. Les partisans de ce développement imaginent pouvoir créer des emplois dans des domaines d'activité aussi variés que la formation, les services sociaux, la garde d'enfants ou de personnes âgées ou encore dans les métiers de l'environnement, de la rénovation, voire de l'alimentation. Les mécanismes financiers restent encore à préciser mais, en gros, ils mobiliseraient à la fois des ressources privées (paiement partiel des consommateurs) et publiques (subventionnement partiel en fonction d'un taux progressif d'autofinancement par exemple).

C'est ainsi que Jeremy Rifkin (1999) affirme que ce nouveau secteur est une alternative aux problèmes posés par le chômage⁴. Jean-Louis Laville (1994), chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA), insiste sur la notion d'«hybridation» des économies marchandes, non-marchandes et non-monnaies de manière à créer des initiatives locales d'un nouveau type ayant pour mission de contribuer «à la fois à la cohésion sociale et à la création d'emplois par le rassemblement d'usagers, de professionnels et de bénévoles, ces initiatives concernant

le développement de l'action sociale (Butschi et Cattacin 1996 et Martignoni et Rossini 1999), l'Association du Relais a le plus souvent avancé les fonds nécessaires au démarrage de ces activités. Ce n'est qu'une fois la problématique devenue une préoccupation politique et documentée que l'Association obtenait des fonds additionnels pour consolider, voire développer la prise en charge des populations concernées.

A ce jour, l'Association du Relais exploite une dizaine de structures dans différents lieux du canton de Vaud. Il s'agit d'une structure résidentielle basée à Morges, de quatre structures ambulatoires dites Action Socio-éducative en Milieu Ouvert (ASEMO) dont une spécialisée dans l'accompagnement de sidéens, de six entreprises d'insertion regroupées à Morges, de deux centres de formation pour chômeurs et bénéficiaires du Revenu Minimum de Réinsertion (RMR), d'un dispositif itinérant d'éducateurs de rue et d'une structure de

coordination des acteurs concernés par les problématiques de toxicodépendance au sein de la région lausannoise et du canton. Une centaine de professionnels de l'action sociale compose le personnel de l'Association. Celui-ci dispense ses prestations à plus de mille personnes qui font appel annuellement à ces différentes structures.

Les entreprises d'insertion par l'économique: entre l'espoir et le doute

Encore peu nombreuses en Suisse², ces entreprises sont présentes aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord³. Elles tentent de répondre à l'essoufflement du modèle d'intégration reposant sur l'économie publique et privée et sont associées au tiers secteur à finalités sociales et économiques (Defourny, 1996). Toutefois, ces initiatives suscitent un débat nourri et fort intéressant que nous pourrions résumer en ces termes: les insti-

l'aide à domicile et l'accueil des jeunes enfants aussi bien que la santé, le transport, la culture ou les loisirs» (op. cit.: 136).

Defourny (1992) confie aux entreprises d'insertion une mission de «rat-trapage et d'anticipation». Il relève qu'elles peuvent s'avérer être un complément à l'action des pouvoirs publics et cela dans chacune des trois grandes fonctions que ceux-ci assument, soit celles de la production de services d'utilité collective, de redistribution et de régulation.

Les principaux arguments⁵ en faveur des entreprises d'insertion peuvent se résumer ainsi:

- Le tiers secteur/économie sociale et les entreprises d'insertion constituent une source quasi inépuisable d'emplois;
- Elles représentent une alternative à la crise de l'emploi actuelle en développant des emplois utiles à la société;
- Beaucoup de ces nouveaux emplois se trouvent dans la demande sociale qui ne peut être satisfaite compte tenu de sa faible solvabilité;
- Une réorientation de certaines subventions publiques doit s'opérer, l'usager doit en payer une partie et le bénévolat doit être mobilisé;
- La définition des activités doit être tripartite (Etat, monde associatif et usagers/consommateurs);
- La mobilisation des citoyens renforce les liens sociaux et l'espace associatif ainsi créé constitue un espace de vie démocratique;
- Les entreprises d'insertion par l'économique peuvent représenter une nouvelle forme de distribution du revenu et remplir une fonction d'allocation des ressources;
- En période de crise, elles peuvent être un complément à l'action de l'Etat dans ses fonctions de régulation;
- Passage du welfare state au welfare mix.

Séduisant sur le papier, le développement de ce tiers secteur et des entreprises d'insertion qui lui sont associées semble pourtant comporter de

sérieuses difficultés de mise en œuvre et n'est pas exempt d'effets pervers. De plus, le concept reste flou, notamment en raison des frontières évolutives avec les secteurs du marché et de l'Etat. C'est ce que nous allons présenter ci-dessous.

Illustration du désengagement de l'Etat

Boivin et Fortier (1998), auteurs de l'ouvrage «L'économie sociale: l'avenir d'une illusion», s'inquiètent de ce développement. A la question des gisements d'emplois que représente ce secteur, ils démontrent que, si les entreprises d'insertion ainsi définies représentent effectivement une source inépuisable d'occupations, on voit difficilement en quoi elles contribueront à redistribuer la richesse matérielle. Les occupations qu'elles promeuvent ayant plus pour objectif de produire «un sens à la vie» que de créer des biens, il est peu probable qu'elles assurent une quelconque distribution des richesses⁶. Ce qui pose tout le problème du financement des programmes ou entreprises dites d'économie sociale. Certaines d'entre elles, les coopératives par exemple, offriront des services et produiront des biens dont la circulation se fera selon les règles du marché: elles pourront donc s'autofinancer. Mais la plupart d'entre elles existeront pour prendre en main ce que le marché délaisse justement parce qu'il n'y a pas d'argent à y faire. Ces organisations dépendront alors des subventions du gouvernement ou des possibilités de sous-traitance pour l'Etat. Pour l'instant, tout porte à croire que ce type de financement consistera à un transfert de fonds des services publics – vers l'économie sociale. Ce qui, concrètement, impliquera un transfert des assistés sociaux vers les entreprises autogérées de l'économie sociale, «façon élégante d'instaurer

un système de travaux forcés» (op. cit.: 17). Pour ces auteurs, l'économie sociale et les entreprises d'insertion qui en font partie représentent une face à peine cachée du néolibéralisme et de la déréglementation du travail. Plutôt que de renforcer la capacité politique d'agir sur le capitalisme, l'économie sociale emprunte à la logique économique sa vision entrepreneuriale de notre société. C'est le glissement du welfare au workfare.

S'agissant de la question plus précise des types d'emplois concernés par ce tiers secteur à utilité sociale (gardes d'enfants, aide à domicile, etc.), Grel (1998) n'est pas moins virulent. Il y voit une marchandisation généralisée de la société. Il divise ce marché des

services de proximité en deux grands types. Les services de réparation: «Ces formes d'intervention sur autrui sont le fait de spécialistes dotés de compétences techniques. Pour de nombreuses raisons, et en particulier leur coût, l'expansion de ces services ne peut être que limitée» (op. cit.: 202). Le second grand type de services relève

Le développement des entreprises de réinsertion n'est pas exempt d'effets pervers

«des travaux de serviteur qui prennent des formes de néodomesticité et de sous-emplois⁷, c'est-à-dire les travaux que ceux qui gagnent bien leur vie transfèrent, pour leur avantage et sans gain de productivité, sur celles et ceux pour lesquels il n'y a pas d'emploi dans l'économie» (op. cit.: 202). Dans le cas de ce dernier type d'emplois, et en admettant leur faible rémunération et protection sociale, le risque est grand de créer une espèce de sous-marché de biens d'utilité collective, sorte de «marché autogéré de la misère».

Enfin, concernant la complémentarité de l'économie sociale et des entreprises d'insertion à l'action des services publics, Boivin et Fortier (1998) n'y voient qu'un transfert de tâches au monde associatif. «Le discours néolibéral propose une nouvelle citoyen-

neté responsable dont l'un des éléments significatifs, le partenariat pour le développement social, justifie la déconstruction de l'Etat régulateur, estimé lourd et incompétent, et donne des allures vertueuses à la société civile, qu'on présuppose proche des gens, de leurs préoccupations et de leurs besoins. Dans la foulée de ce re-engineering de l'Etat, on privatise ce qui est rentable et on transfère le reste au secteur associatif et communautaire.» (op. cit.: 15). Quant à cette nouvelle forme de redistribution du revenu, les auteurs y voient surtout une déresponsabilisation de l'Etat face à la redistribution des richesses. Ces différents points de vue soulèvent une série d'effets pervers que nous résumerions ainsi:

- Production de services bas de gamme réservés aux groupes défavorisés;
- Dévalorisation des activités conçues davantage pour tenter d'insérer ou de réinsérer des personnes que pour les usagers/consommateurs;
- Apparition de nouveaux serviteurs;
- Renforcement d'un système à deux vitesses, ceux qui peuvent se payer ces nouveaux services et les autres;
- Désengagement de l'Etat dans sa fonction de redistribution des richesses;
- Remise en question des principes de gratuité de certains services;
- Substitution d'emplois du secteur public par ceux du tiers secteur (cette substitution est également possible avec les emplois de l'économie privée) moins bien protégés;
- Pression à la baisse sur les conditions et les salaires des employés du secteur public;
- Institutionnalisation d'un marché de seconde zone pour citoyens et citoyennes de seconde zone;
- Dérive du «welfare» au «workfare».

Une économie de misère

On le voit donc, le risque est grand que ce tiers secteur se transforme en une économie de misère et de dernier recours, «normalisée». Nombreux sont ceux qui en sont conscients. Ainsi,

Vaillancourt (1998) précise que ce modèle ne peut se crédibiliser que s'il est «ouvert à la démocratisation de l'ensemble de l'économie et des services collectifs et où l'Etat demeure la principale instance de régulation et de redistribution, l'économie sociale peut assurer la production de certains services de qualité non offerts directement par le réseau étatique. Le modèle que nous soutenons nécessite le maintien et le renouvellement des services publics dispensés par l'Etat. Ainsi, il n'entraîne pas la substitution d'emplois. Enfin, comme pour les services collectifs produits par l'Etat, les services de l'économie sociale doivent être offerts par des travailleurs et des travailleuses dont les conditions de travail sont adéquates» (op. cit.: 5). Par conséquent, le développement de ces entreprises d'insertion ne pourra se faire sans le soutien et la reconnaissance des pouvoirs publics, avec tous les risques d'instrumentalisation du monde associatif que le recours à l'aide publique implique. De plus, un effort financier et humain devra être consenti pour développer les compétences du personnel et leur garantir des salaires comparables aux services publics et à ceux de l'économie privée. L'addition risque d'être plus lourde que prévu pour la collectivité.

La question de la concurrence entre le tiers-secteur et les secteurs privé et public doit être également au centre de l'attention. Si les emplois des entreprises d'insertion ou de réinsertion se substituent aux emplois publics et privés, leur effet sur le chômage sera nul. Bien sûr, plusieurs auteurs reconnaissent la nécessité de créer des comités de contrôle de la concurrence réunissant des représentants syndicaux, patronaux ainsi que ceux du monde politique et associatif. Toutefois, le processus de mise en place sera long et leur fonctionnement très probablement semé d'embûches. On pourrait également imaginer un regroupement de ces différentes institutions qui fassent pression sur l'Etat pour que celui-ci réponde davantage aux préoccupations des citoyens et citoyennes.

Dans ce contexte et à défaut de mettre en œuvre les conditions de financement, de formation du personnel de ces organisations, de mise en réseau, de collaboration étroite avec l'économie privée et les pouvoirs publics, il y a de forts risques que ces entreprises participent à la seule gestion sociale de la pauvreté et constituent une forme déguisée du désengagement de l'Etat dans sa fonction de régulation sociale.

De l'illusion aux opportunités

Les critiques portées à l'encontre des entreprises d'insertion sont largement justifiées et nécessaires pour que, de façon générale, la problématique et la base de connaissance de ce secteur puisse progresser. Ceci étant, les critiques sont elles aussi sujettes à caution. En effet, nous avons suggéré, ici et là, que plusieurs des critiques formulées pouvaient aussi bien s'adresser à d'autres configurations socio-économiques ou tendances touchant aux formes de l'emploi en général. La question est plutôt de savoir si l'on n'est pas plutôt au milieu d'une mutation du marché du travail marquée par des dangers, reculs et effets pervers de diverses sortes et que, dans ce contexte, les formes propres aux entreprises de réinsertion ont malheureusement la propension à ne correspondre que trop bien à ces orientations.

Autre «critique de la critique», notamment sur l'accusation de former de la néodomesticité, de la servitude cachée. Le modèle qui n'en constituerait pas n'existe pas et les modes de création d'emplois de seconde zone sont multiples, la société n'ayant pas attendu les entreprises de réinsertion pour fabriquer ces décalages. S'agit-il encore une fois d'un phénomène dont ces entreprises seraient le générateur ou y a-t-il une tendance lourde à l'œuvre dans notre société pouvant aussi prendre appui sur les entreprises en question pour se développer? Répondre à cette nouvelle question revient à se demander, plus radicalement, si malgré les critiques exprimées jusqu'ici, il n'existe aucune valeur ajoutée sociale possible dans

ce type d'expérience. Nous allons donc maintenant nous efforcer de suggérer à quelles conditions cela nous semble concevable.

Précisons tout d'abord que la création d'entreprises d'insertion ou de réinsertion pour personnes toxico-dépendantes ne peut constituer un but en soi. Ce n'est qu'un vecteur participant à un processus de plus grande amplitude, un travail de mise en réseau, de préparation de la transition, voire de suivi des personnes dans leur progression ultérieure.

Les facteurs à prendre en compte et à valoriser sont les suivants:

Pour la personne bénéficiaire d'un emploi:

- le soutien des différents rôles et des différentes compétences que la personne en voie de réinsertion doit assumer dans son parcours; de manière générale le renforcement de la personnalité (plusieurs plans d'action conjoints) pour que l'action entreprise soit durable, profonde et résiliente;
- l'utilisation des expériences positives comme principe de rebonds et d'élaboration de projets nouveaux, à court et à moyen termes;

Pour l'entreprise (et par ricochet pour la personne bénéficiaire d'un emploi):

- le développement d'un réseau de partenaires, dont plusieurs doivent être des entreprises non subventionnées, réseau devant permettre l'acquisition de connaissances et aussi la facilitation de la sortie des employés lorsqu'ils quittent l'entreprise (phase «transitive»-clé, selon Castra 2003⁸, qui doit en effet être pensée et intermédiée);
- l'exposition aux règles économiques;
- l'ouverture sur plusieurs dimensions de la société (économie, mais aussi monde associatif, dimension culturelle et artistique, santé)⁹;
- l'ouverture sur de nouvelles niches d'activités, de nouveaux métiers ou, en tout cas, de nouvelles activités et qualifications attractives, afin de lutter contre la tendance de reléguer constamment les personnes toxico-

dépendantes dans le registre des sous-boulots.

La formation, enfin, doit suivre cette même logique. En effet, on peut distinguer entre:

- 1) une acception «faible» du terme de formation, essentiellement orientée vers l'acquisition de savoirs spécifiques, avant tout qualifiants sur le plan professionnel, ou même, éventuellement, soucieux d'élargir l'horizon des personnes formées (cours de littérature, de sport, etc.);
- 2) une acception «forte» de la notion de formation, d'emblée envisagée comme constituée de volets diversifiés et complémentaires, gérée dans une idée convergente de progression de la personne, et en confrontation toujours plus favorable face aux contraintes externes (hors de la sphère protégée du travail social).

Un mariage bénéfique

Il est certes possible d'aller plus loin que ces exigences minimales, mais nous voulions esquisser un pas dans la direction de ce que, d'une part, nous tentons de mettre en pratique dans le cadre de l'Association du Relais et, d'autre part, nous sentons comme répondant de plus en plus aux caractéristiques et aux pressions sociales d'aujourd'hui. Notre Association s'est toujours fait un point d'honneur à suivre, voire anticiper cette évolution des pressions sociales par des initiatives nouvelles, dans la forme, le mode opératoire ou la localisation géographique. Ces quelque trente ans de recul sur la création d'entreprises d'insertion ou de réinsertion, les paradoxes et effets pervers soulevés par leurs détracteurs, nous les avons vécus de l'intérieur et avons tenté, de diverses manières, d'apporter des correctifs et, finalement, des approches nouvelles. La démarche de plus en plus holistique que nous évoquons ici comprend du reste de nombreux volets d'intervention complémentaires, qui ont un caractère expérimental. La réinsertion professionnelle n'est qu'un des

chemins, privilégié — mais jamais exclusif! — développés dans le cadre de notre travail pour contribuer à la réinsertion, dans son sens le plus global. Le mariage de l'exigence économique avec l'effet de passerelle sociale (et donc de portier¹⁰ en pensant à l'entrepreneur de ce type de structure) que doit constituer l'activité de réinsertion professionnelle, proche de celle de «relais» qui se trouve donc au centre de nos préoccupations, en raison des difficultés rencontrées jusqu'ici, puisque ces ambiguïtés sont aussi celles que les personnes toxico-dépendantes devront en fin de compte surmonter.

Afin de rester critiques face à nos propres initiatives, nous ne voyons pas d'autres moyens que de dialoguer et d'échanger sur les connaissances et les expériences aussi diverses que possible¹¹, d'une part avec des partenaires du secteur social ailleurs en Suisse, en Europe et dans le monde (afin d'échapper au confinement d'une vision ultra-locale) et d'autre part avec des partenaires forts de ce secteur, notamment dans le monde économique et dans les sphères associatives les plus variées. Cette extériorité à maintenir à tout prix s'est avérée nécessaire pour éviter l'auto-référencement et la complaisance; elle l'est probablement plus que jamais pour les défis à venir.

Notes

¹ Selon le SECO, leur nombre pourrait dépasser 200'000 dans le courant de l'année 2003.

² Peu nombreuses et/ou mal documentées, voir à ce sujet le rapport scientifique résumé DO-RE, de Véronique Tattini et Jean-Charles Rey: Les entreprises sociales en Suisse: caractéristiques et conditions de développement, HEVS2, 2003.

³ Les termes d'entreprises sociales ou d'insertion par l'économie sont les plus usités dans la littérature francophone.

⁴ «Au contraire de l'économie de marché, qui ne s'appuie que sur la productivité et peut donc envisager la substitution des machines aux hommes, l'économie sociale repose sur les relations entre les gens, sur la chaleur humaine, la camaraderie, la fraternité et la responsabilité — qualités

difficilement automatisables. Précisément parce que ces vertus sont inaccessibles aux machines, elles seront le refuge naturel des victimes de la troisième révolution industrielle qui auront vu leur force de travail perdre quasi toute valeur marchande et seront à la recherche d'un nouveau sens à leur vie» (op. cit.: 378).

⁵ Pour des impératifs de temps et de place, nous avons opté pour une présentation des arguments gravitant autour de ces entreprises d'insertion de manière à les faire apparaître comme la seule alternative crédible à l'exclusion massive d'individus du marché du travail. En optant pour cette présentation, nous sommes conscients que nous faisons l'impasse sur les nuances apportées par les différents auteurs. Les éléments conclusifs de cette dernière partie nous permettront d'y remédier partiellement.

⁶ Nous reviendrons plus loin sur le fait que cette critique n'est pas vraiment spécifique aux entreprises d'insertion ou de réinsertion.

⁷ Ici encore, nous verrons que la critique n'est pas véritablement spécifique.

⁸ Le danger de ne pas inclure cet objectif au cœur même du travail de réinsertion serait en effet, sous l'alibi de peut-être, un jour, réinsérer, de favoriser une nouvelle dépendance, à savoir celle constituée par une socialisation interne. Cette idée-force de Castra ou le problème de ne pas pouvoir garder une personne redevenue efficace (car devant laisser sa place à d'autres, en

quelque sorte plus nécessiteuses) s'inscrit dans un paradoxe éducatif difficile à assumer.

⁹ Ce dispositif est celui que nous préconisons à travers le projet Espace Découverte, formation multi-facettes, complémentaire à l'acquisition des qualifications professionnelles mais dans notre projet «outsourcée» (confiée par des entreprises de réinsertion à une interface spécialisée). Espace Découverte prévoit aussi de s'attacher à débusquer et explorer expérimentalement (par des cours, des projets), les potentialités des personnes, indépendamment de leurs diplômes (ou manque de diplômes). Nous ne voyons aucun obstacle à ce que les entreprises de réinsertion aillent dans cette direction, si l'on songe par exemple que plusieurs pays ont déjà acquis des compétences importantes dans la validation des acquis de vie.

¹⁰ Ceci reprend à nouveau une des idées-forces de Castra (op. cit.).

¹¹ A ce propos, il faut souligner l'initiative du Collectif des entreprises d'insertion du Québec qui met sur pied une rencontre internationale (Canada, France, Belgique et Suisse) sur le thème des entreprises d'insertion par l'économie en 2004.

Références

BOIVIN Louise et FORTIER Mark (dir.), (1998) *L'économie sociale: l'avenir d'une illusion*, Québec, Fides.

BILLIS David (2000.) *A Theory of the Voluntary Sector: Implications for Policy and Practice*. Londres: Center for Voluntary Organizations, Working paper N° 5.

BÜTSCHI Danielle et CATTACIN Sandro, (1994) *Le modèle suisse du bien-être*: Lausanne, Editions Réalités Sociales.

CASTRA Denis, (2003) *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Paris, PUF

DEFOURNY Jacques et MONZON CAMPOS José L., (1992) *The Third Sector, Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, De Boeck Université.

GRELL Paul, (1998) *L'Etat-providence: de la politique sociale à l'économie sociale*, in BOIVIN Louise et FORTIER Mark (dir.), *L'économie sociale: l'avenir d'une illusion*, Québec, Fides.

LAVILLE Jean-Louis, (1994) *L'économie solidaire: Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.

MARTIGNONI Yves-L. et ROSSINI Stéphane, (1999) *L'importance des institutions privées sans but lucratif dans la protection sociale en Suisse*, OFS.

RIFKIN Jeremy, (1996) *La fin du travail*, Paris, La Découverte.

VAILLANCOURT Yves, (1998) *Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire*, in *Nouvelles pratiques sociales*, Volume 11, N° 1, printemps, Québec.